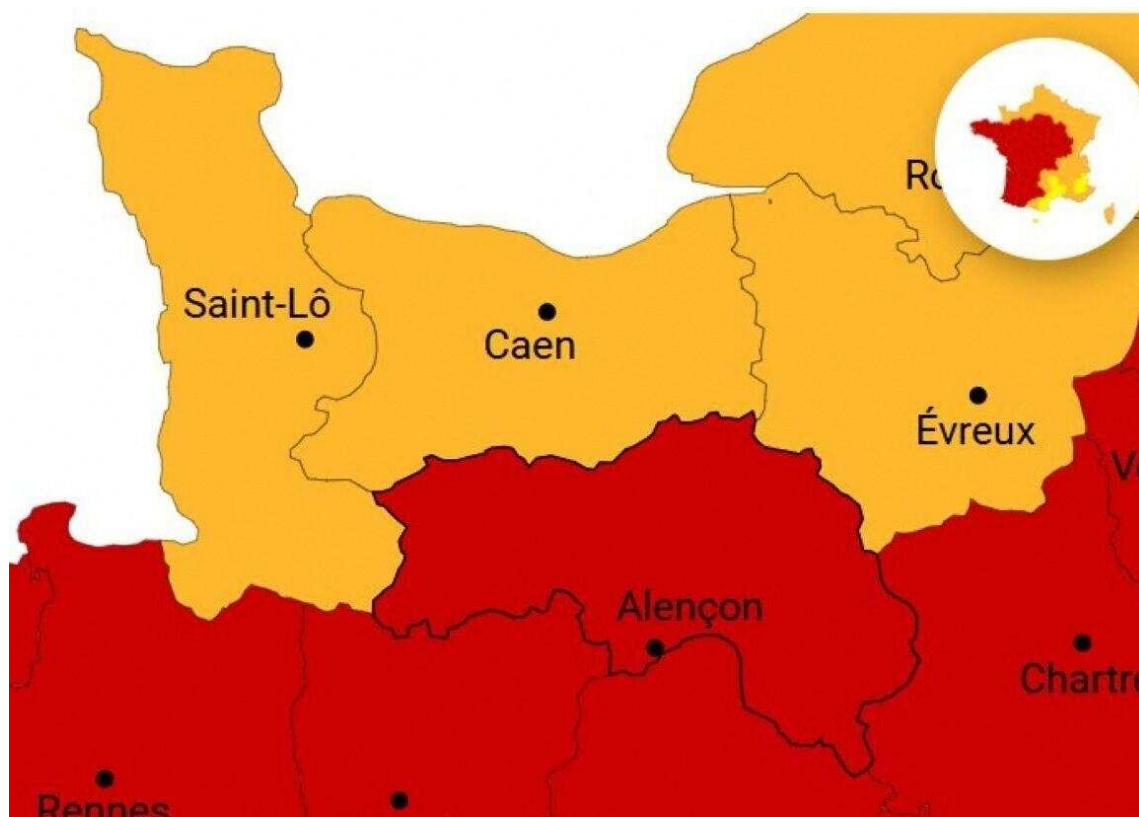


panorapresse.ouest-france.fr

"L'école fonctionne et est invitée à s'adapter" : toutes les mesures du préfet de l'Orne en vigilance rouge Canicule

6-8 minutes

L'Orne bascule en vigilance rouge Canicule, lundi 22 juin à midi. Le préfet de l'Orne a pris trois arrêtés qui visent à prévenir les risques. Les écoles continuent d'accueillir.



L'Orne est placé en vigilance rouge Canicule à compter de lundi 22 juin à midi, « c'est historique », signale le préfet.

Météo-France a placé le département de l'Orne en vigilance rouge pour la canicule à compter de lundi 22 juin 2026 à midi et « pour trois et peut être quatre jours », annonce le préfet Hervé Tourmente, ce dimanche 21 juin.

Un très fort plateau de chaleur

Un "très fort plateau de chaleur" est attendu de lundi 21 juin et jusqu'à jeudi 25 juin donc a priori.

C'est quoi un plateau de chaleur ?

Trois objectifs visés

Dès lors, face à ce phénomène, trois objectifs sont visés : « réduire et prévenir les risques, prendre

soin des personnes vulnérables et préserver les capacités de santé-secours ».

Le centre opérationnel départemental est activé en préfecture, « pour suivre la crise et coordonner l'action des services et partenaires mobilisés dans la gestion de cette vague de chaleur (préfecture, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, DDETSPP, [ARS](#), Samu, Centre hospitalier d'[Alençon](#), enseignement, [Enedis](#)) ».

Les restrictions et interdictions

Et les mesures suivantes ont été prises par le préfet, pour toute la durée de la vigilance rouge canicule :

Interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique Les manifestations et épreuves sportives en plein air ou dans des espaces intérieurs non climatisés ou rafraîchis sont interdites. Celles d'ores et déjà organisées doivent être annulées. Adapter les horaires de travail. Pour la sécurité des travailleurs, notamment du secteur du BTP, une dérogation a été mise en place pour permettre les prises de postes dès 6 h. Travaux agricoles : pour la sécurité des agriculteurs et limiter le risque de départs de feux, les travaux agricoles de récolte (battage et pressage) sont interdits entre 12 h et 20 h.

« L'école doit continuer d'accueillir »

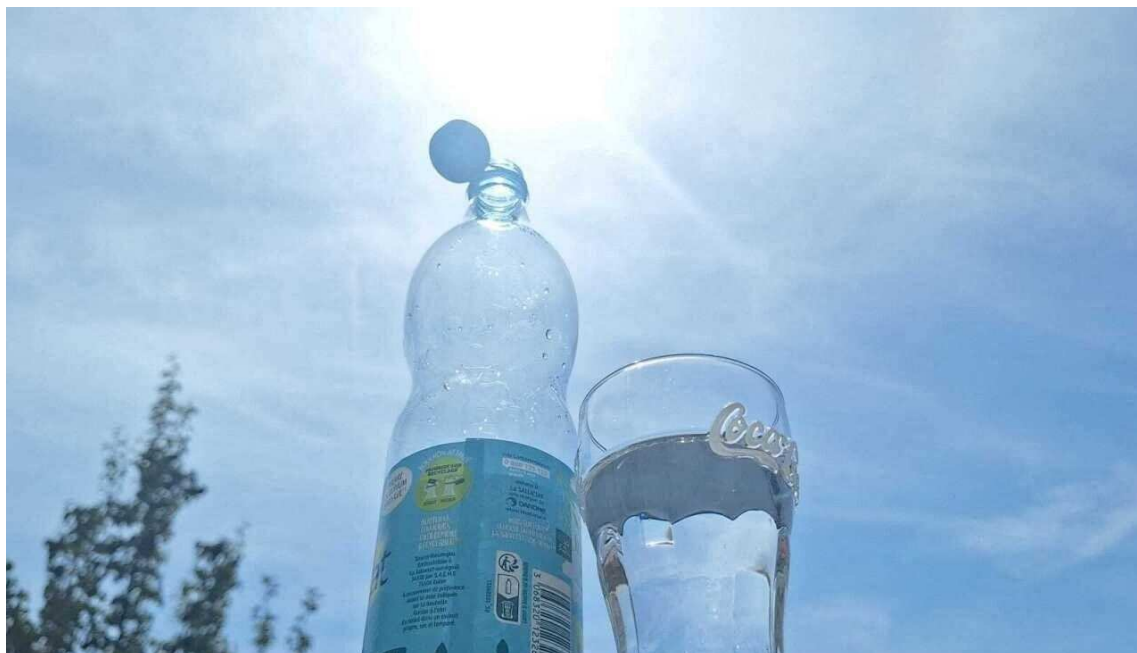
Dans le cadre de la continuité du service public d'éducation, « l'école doit continuer à fonctionner et à accueillir les enfants notamment pour ne pas mobiliser les parents qui travaillent dans les services de santé et de secours », indique le préfet de l'Orne.

« J'ai organisé une visio avec les maires ce dimanche à 18 h et certains me disaient qu'ils avaient des gymnases ou salles climatisées et qu'ils y déplaçaient les classes. C'est parfait. Toutes les adaptations visant à déplacer la classe vers un endroit plus frais, dans le respect de la réglementation et de l'encadrement, sont encouragées », poursuit le préfet de l'Orne.

Toutes les mesures sont prises quant à la sécurité des candidats et personnels pour les examens (grand oral, français).

En outre, les sorties scolaires sont annulées jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire.

Pour ce qui est des accueils collectifs pour mineurs et notamment les accueils périscolaires, l'évaluation de la situation sera effectuée par les décideurs locaux en fonction des considérations spécifiques au local ou lieu accueillant les mineurs.





Il est nécessaire de s'hydrater sans attendre d'avoir soif en cette période de canicule.

Suivi des personnes vulnérables

Le préfet de l'Orne invite les maires à mettre en œuvre leur plan communal ou intercommunal de sauvegarde, à assurer le suivi des personnes fragiles isolées ou vulnérables, et à diffuser toutes les recommandations sanitaires à la population par tout moyen, aménager et préparer un espace rafraîchissant.

Les services de Coallia, ainsi que les bénévoles de la Croix-Rouge et de la protection civile, ont renforcé, dès le début de l'épisode de fortes chaleurs, les maraudes. En parallèle, les horaires des accueils de jours ont été élargis et des mesures sont prises pour renforcer le dispositif d'hébergement d'urgence.

Sécurité des baignades

En France, depuis le début de la vague de chaleur, deux adolescents sont décédés à la suite d'une noyade dans un cours d'eau non surveillé.

Lors des baignades, la vigilance s'impose : les zones de baignade autorisées et surveillées doivent être privilégiées, les plus jeunes doivent être surveillés. Attention aux chocs thermiques et au risque d'insolation.

Pas d'animaux enfermés dans les voitures

Une attention particulière doit être portée aux animaux, également sensibles à la hausse des températures : prévoir de l'eau fraîche et des zones ombragées, limiter les efforts physiques, être vigilant sur la température des sols (en été le bitume peut atteindre 55 à 80 °C), ne jamais laisser un animal enfermé dans une voiture y compris quelques minutes (la température l'intérieur d'une voiture garée au soleil peut monter jusqu'à 70 °C).

Le transport d'animaux vivants est complètement interdit dans des camions non climatisés et non réfrigérés, et interdit entre 13 h et 18 h pour tous.

Les bons réflexes

Les bons réflexes pour soi et ses proches avant même de ressentir les premiers effets de la chaleur :

Maintenez votre logement frais (fermer les fenêtres et volets la journée, aérez le soir et la nuit lorsque les températures diminuent), Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif, Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais, Évitez de sortir aux heures les plus chaudes ; si vous devez sortir couvrez-vous la tête et portez des vêtements légers, Adaptez vos pratiques sportives, Prenez des nouvelles de vos proches les plus vulnérables.

Les températures élevées, la sécheresse et les vents rendent la végétation vulnérable et augmentent considérablement le risque de feux de forêt. Chacun est appelé à la plus grande vigilance et à adopter un comportement responsable pour éviter les départs de feu.

Les numéros utiles

- Un numéro vert national a été ouvert. Il est accessible de 9 h à 19 h en France métropolitaine. Il permet à chacun d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ;
- En cas de malaise, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112.
- Le 115, numéro d'appel gratuit, a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Le préfet de l'Orne remercie « l'ensemble des services engagés pour assurer la sécurité de tous lors de ce week-end et pendant la durée de la vague de chaleur ». Il appelle chacun à la vigilance, à la responsabilité et au civisme.

Suivez la vigilance : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/orne>